

Séance du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	9
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	2
DATE CONVOCATION	04/12/2025

De la commune de : **ESTIVAREILLES**

Séance du : **12 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à 20h30 le
Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de
M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	E	A		P	A	E	A		P	A	E	A
BARD Solange			X		CARRIER Charlotte			X		FRERY Eglantine	X			
BARTHELEMY Pierre	X				CLAVERO Daniel	X				GHILAS Sofiane	X			
BEYSSAC Jean-Marc				X	COURTINEL Kévin	X				KURNIK Henriette	X			
BLANC Claudius	X				DUBILLOT Mattéo	X				MEREO Bruno	X			
CARRIER Alexis			X											

* Secrétaire séance : Eglantine FRERY *Secrétaires auxiliaires : Julien SEGUY FAVIER et Liliane GRANJON

* Pouvoir(s) : Solange BARD à Pierre BARTHELEMY – Charlotte CARRIER à Eglantine FRERY

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Convention de déneigement de voies communautaires entre la commune et Loire Forez Agglomération
- Emploi de vacataires au Musée d'Histoire du XXe siècle
- Convention d'occupation d'un bâtiment communal avec l'association la Boule de l'Etang et le Chemin de Fer
- Convention fourrière animale avec Loire Forez Agglomération
- Classement du massif forestier sud-forez en zone vigilance incendie
- Demande de subvention exceptionnelle F'esti Mam
- Questions diverses
- Renseignements divers

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à 10 voix pour et une abstention.

DEL N°01 – 12/12/2025 POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de plan de zonage du futur PLUI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite donner une suite favorable avec différents souhaits afin d'adapter ce plan à l'urbanisation future de la commune.

DEL N°02 – 12/12/2025 CONVENTION DE DENEIGEMENT DE VOIES COMMUNAUTAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de déneigement entre la commune et Loire Forez Agglomération concernant le déneigement de la ZAC du Generret. Le déneigement de cette voirie intercommunale sera assuré par les services techniques communaux pour un coût de 90€ de l'heure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec Loire Forez Agglomération.

DEL N°03 – 12/12/2025 EMPLOI DE VACATAIRES AU MUSEE D'HISTOIRE DU XXE SIECLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le musée d'histoire du XXème siècle emploie des vacataires les dimanches et les jours fériés pour exercer des missions d'accueil et de conseil. Il indique qu'il faut prendre une délibération pour encadrer ce type d'emplois au musée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de contrats de vacations au Musée d'Histoire.

DEL N°04 – 12/12/2025 CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BATIMENT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE FER DU HAUT FOREZ

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de faire une convention d'occupation de bâtiment communal pour l'association du chemin de fer du Haut Forez concernant les locaux de l'ancienne gare.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention d'occupation.

DEL N°05 – 12/12/2025 CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BATIMENT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LA BOULE DE L'ETANG

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de faire une convention d'occupation de bâtiment communal pour l'association de boules lyonnaises « la boule de l'étang » concernant les locaux communaux de la boule de l'étang.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention d'occupation.

DEL N°06 – 12/12/2025 CONVENTION FOURRIERE ANIMALE AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. le Maire présente à l'assemblée la convention fourrière animale entre Loire Forez et la fourrière de Mornand en Forez. Il indique que l'établissement recueille chiens et chats pour une coût de 0.90€ par km.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désapprouve à l'unanimité la signature de cette convention.

DEL N°07 – 12/12/2025 CLASSEMENT DU MASSIF FORESTIER SUD FOREZ EN ZONE VIGILANCE INCENDIE

M. le Maire présente à l'assemblée le Compte rendu préfectoral de la réunion défense de la forêt contre les incendies du 10 septembre 2026. Il indique que le classement risque incendie du massif forestier sud-Forez a été étendu à de nombreuses communes de la Loire dont la commune d'Estivareilles. L'extension de ce zonage risque incendie implique des obligations légales de débroussaillage, l'entretien régulier des pistes forestières ainsi que l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions le classement du massif forestier sud-forez en zone risque incendie.

DEL N°08 – 12/12/2025 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE F'ESTI MAM

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier de l'association F'Esti'Mam demandant une subvention exceptionnelle de fonctionnement suite à des difficultés financières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajourner la délibération et demande à l'association de présenter leur projet au prochain conseil.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Le contrat de M. GACHET Logan agent aux services techniques arrive à échéance le 31 décembre 2025. Son contrat sera reconduit jusqu'à juin 2026.
- Demande du club de foot de La Chaise Dieu pour récupérer les cages de foot du terrain. La commune souhaite garder ces cages.
- La commune a participé à la réfection de la piste forestière de la Chaulme
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 19h.
- La marche des calots aura lieu de 07 janvier 2026 avec une cérémonie aux monuments aux morts.

QUESTIONS DIVERSES

Mme KURNIK Henriette indique que les WC du musée sont toujours cassés. Elle indique également que les WC de la gare sont dans un état déplorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY



La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY

